

Réunion du Conseil Municipal

Du 20 mars 2018 à 19 heures 30

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoqué le 14 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Laurent CAYREL

Excusé: Lucien VAISSADE

Absents: Christian LAURAIRE, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance: Monique DELFAU

Ordre du jour

- Fonds Cantal Solidaire : confirmation des opérations programmées sur l'année 2018
- Réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable du village de Cabrillade : maîtrise d'œuvre
- Réfection de la voie communale n°2 desservant les villages des Vayssières-Hautes et de la Sauvetat : maîtrise d'œuvre
- PNR : proposition de modification des statuts du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac
- PNR : demande de sortie des communes de Chauchailles, Espalion et Sainte Eulalie d'Olt du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac
- Section de Laborie : demande d'acquisition d'une parcelle par Madame Marie-France BRUNEL
- Demande d'ouverture de l'ancien chemin allant d'Estournières au Pouget par les propriétaires riverains.
- Orientations budgétaires
- Motion relative à la fourniture du service universel en matière de réseau fixe et internet
- Questions diverses

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2017.

- **Fonds Cantal Solidaire : confirmation des opérations programmées sur l'année 2018**

Le maire rappelle que le dispositif Fonds Cantal Solidaire (FCS) est désormais pluriannuel et couvre la période 2016-2018.

Du fait de la pluriannualité dudit dispositif, il avait été demandé aux communes de transmettre au Conseil Départemental leur programmation pour les projets présentés au titre de l'année 2016, 2017 et 2018.

Il fait savoir qu'au titre de l'année 2018 il avait été décidé de programmer les travaux de réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable du village de Cabrillade estimés à 36 215.00 € HT.

Le maire demande au conseil de confirmer cette programmation et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal :

- décide de réaliser les travaux de réhabilitation de la conduite d'AEP du village de Cabrillade.
- Autorise le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable du village de Cabrillade : maîtrise d'œuvre**

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de solliciter l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » pour réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable du village de Cabrillade.

Il présente le devis de prestation pour cette mission de maîtrise d'œuvre, qui s'élève à 1 555.20 € TTC

Il demande au conseil :

- d'approuver le devis présenté
- de l'autoriser à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Conseil général.

Le conseil municipal :

- accepte le devis présenté
- autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Département du Cantal.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Réfection de la voie communale n°2 desservant les villages des Vayssières-Hautes et de la Sauvetat : maîtrise d'œuvre**

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de solliciter l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » pour réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la voie communale n°2 desservant les villages des Vayssières-Hautes et de la Sauvetat.

Il présente le devis de prestation pour cette mission de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 2 959.9 € TTC.

Il demande au conseil :

- d'approuver le devis présenté
- de l'autoriser à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Conseil général.

Le conseil municipal :

- accepte le devis présenté
- autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Département du Cantal.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **PNR : proposition de modification des statuts du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac**

Considérant les avis récents de la Direction Générale des Collectivités Locales, le principe de transformation du Syndicat mixte de Préfiguration en Syndicat Mixte de d'Aménagement et de Gestion a été retenu par les services préfectoraux.

Cette nouvelle organisation nécessite d'engager avant le décret de classement un certain nombre de démarches administratives.

Lors de sa réunion du 13 février 2018, le bureau a validé la procédure de transformation du Syndicat et notifié aux collectivités ces modifications de statuts à intervenir afin de proposer la validation finale en Comité Syndical, le 17 avril 2018 (Ces statuts n'entreraient en vigueur qu'à compter de la signature du décret de classement par le premier ministre).

Le maire fait savoir que les communes adhérentes doivent se prononcer sur la proposition de statuts modifiés dans un délai de deux mois sans réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur la proposition de modification des statuts.

Le conseil décide de laisser courir le délai prévu de deux mois qui portera l'avis favorable implicite de la collectivité.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **PNR : demande de sortie des communes de Chauchailles, Espalion et Sainte Eulalie d'Olt du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac**

Le maire informe le conseil municipal que les communes de Chauchailles, Espalion et Sainte Eulalie D'Olt ont demandé à sortir du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel de l'Aubrac, et que lors de sa réunion du 16 janvier 2018 le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac a entériné ces sorties.

Il fait savoir que conformément aux statuts du Syndicat mixte de préfiguration, les communes adhérentes doivent examiner ces demandes et délibérer dans un délai de 40 jours sans réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces demandes de sorties.

Le conseil décide de laisser courir le délai prévu de 40 jours qui portera l'avis favorable implicite de la collectivité.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Section de Laborie : demande d'acquisition d'une parcelle par Madame Marie-France BRUNEL**

M. Thierry BRUNEL quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

Le maire informe le conseil que Mme Marie-France BRUNEL propriétaire à Laborie, a sollicité la commune dans le but d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 465 d'une superficie de 598 m², qui touche ses parcelles et qui appartient aux habitants de Laborie.

Il communique le plan cadastral qui fait apparaître la parcelle que souhaite acquérir Mme Marie-France BRUNEL.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette vente.

Le conseil municipal:

- *Se prononce favorablement sur le principe de cession de ce bien de section,*
- *fixe le prix de vente à 3 € le m² soit 1 794 €,*
- *Charge le Maire de convoquer les électeurs membres de la section de Laborie afin qu'ils donnent leur avis sur cette vente,*
- *dit que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur.*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Demande d'ouverture de l'ancien chemin allant d'Estournières au Pouget par les propriétaires riverains.**

Mme Monique DELFAU quitte la salle.

Le maire informe le conseil que les propriétaires riverains du chemin allant d'Estournières au Pouget, demandent à la commune la réouverture de ce dernier.

Il communique le plan cadastral qui fait apparaître le chemin concerné.

Il demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de cette ouverture.

Le conseil charge le maire de demander un devis et de se renseigner sur la possibilité d'obtenir une subvention pour ces travaux avant de prendre une décision.

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Orientations budgétaires**

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

Taux d'imposition : maintien des taux de l'année 2017

Subventions :

- *ADMR de Chaudes-Aigues : 230 €*
- *ACCA de Lieutadès : 30 €*
- *Association les Amis de la lecture à Aurillac : 20 €*
- *Club des Aînés Ruraux de Lieutadès : 500 €*
- *Comité cantonal FNACA : 30 €*
- *Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 15 €*
- *Jeunes agriculteurs de Chaudes-Aigues : 15 €*
- *Radio Margeride : 15 €*
- *Ecole de Saint-Urcize : 50 €*
- *FSE Collège Louis Pasteur : 100 €*

Le conseil rejette la demande de subvention faite par l'Association Intergénération « Caldaquès Aubrac » estimant que cette dernière bénéficie de la mise à disposition gratuite de la salle chauffée

Investissement

- ✓ *Service eau et assainissement :*
 - *Mise aux normes des captages*
 - *Réhabilitation de la conduite d'eau du village de Cabrillade*
- ✓ *Budget principal :*
 - *Aménagement voies communale n°2*
 - *Piste forestière à Lagarde*
 - *Acquisition d'un désherbeur thermique*
 - *Terminer les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes*
 - *Mise aux normes la salle des fêtes*
 - *Acquisition de panneaux routiers (route barrée, travaux)*
 - *Mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.)*
 - *Aménagement du carrefour de Gudet*

Il est décidé d'embaucher un saisonnier sur 6 mois (Voir si M. PELAT est intéressé)

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Motion relative à la fourniture du service universel en matière de réseau fixe et internet

Le maire propose au conseil d'adopter une motion relative à la fourniture du service universel en matière de réseau fixe et internet sur le modèle envoyé par M. JARLIER et adoptée par le conseil communautaire en séance du 15 février 2018.

Le conseil donne son accord pour adopter une motion relative à la fourniture du service universel en matière de réseau fixe et internet sur le modèle envoyé par M. Pierre JARLIER.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Questions diverses

- Il est décidé de demander un devis pour un volet roulant pour la porte d'entrée de la salle des fêtes.
- Lecture du message des personnels de l'Office national des forêts « Alerte Unitaire ONF : liquidation de la forêt publique ! ».
- Lecture sommaire du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- Il est décidé de demander un devis pour la suppression des cheminées de l'ancienne école afin de résorber les infiltrations d'eau.
- Il est décidé d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux du Cantal (Coût : 95 €).
- Il est décidé de changer le défibrillateur de place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE
(Absent)

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE
(Absent)

Laurent CAYREL